L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 8 JUIN.

LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, en qualité de membres du Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, shériffs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal, où elles en prendront livraison sur leur reçu.

☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

La longueur du procès verbal de la dernière séance du Conseil ne nous permet pas de donner aujourd'hui la suite de notre feuilleton.

Discours de M. Soulé.—Nous avons reçu le discours revisé de M. Soulé, et nous regrettons que l'encombrement de nos colonnes ne nous permette pas, comme nous nous l'étions d'abord proposé, d'en donner une analyse ou plutôt de nombreux extraits. Ce discours de notre sénateur est remarquable à plus d'un titre; le langage en est clair, précis et pur, l'argumentation serrée, irréfutable sur certains points, et fort spécieuse sur tous les autres. M. Soulé, si nous comprenons bien l'attitude qu'il a prise, n'est pas entièrement hostile au compromis de M. Clay; il l'acceptera si on y introduit certaines modifications qu'il juge indispensables. Notre sénateur se gardera cependant, nous aimons à le croire, de toute prétention exorbitante, car il serait alors impossible de passer le bill. Un compromis, par sa nature même, ne satisfera jamais entièrement le Nord ou le Sud; lorsqu'on transige on prend d'avance la détermination de céder sur certains points. Voilà ce que nos sénateurs ne doivent pas oublier tout en prenant la défense des droits et des intérêts des Etats à esclaves.

CUBA.

Nouvelles importantes de la Havane.—L'escadre américaine.—Exécution des prisonniers à Cardenas.

Une dépêche télégraphique reçue de Charleston nous transmet des nouvelles importantes de la Havane, apportées dans la première de ces villes par la goëlette *Merchant*, capitaine Tessier. Ce navire, parti le 30 mai de la Havane, annonce que la frégate à vapeur *Saranac* y était arrivée depuis le 26. Elle avait des dépêches pour le capitaine-général de Cuba et pour le général Campbell, consul des Etats-Unis.

Le bruit s'était répandu à la Havane que le *Saranac* avait été mis à la disposition du capitaine-général pour appuyer les opérations de la flotte espagnole contre l'expédition armée partie des ports américains.

Les corvettes *Albany* et *Germantown*, mouillées dans le port de la Havane, ayant appris que l'on y attendait incessamment des navires de guerre espagnols ayant à bord une partie des volontaires de Lopez pris sur le *Georgiana* et le *Susan Loud*, sont sorties de la baie pour aller à la rencontre de ces bâtiments et réclamer la remise des prisonniers américains. Nos corvettes avaient à peine perdu le *Moro* de vue qu'elles aperçurent la flotille espagnole et elles se disposaient à formuler leur demande lorsque le *Saranac* qui les avait suivies de près leur signifia l'ordre de s'abstenir. Il y eut entre le commandant Tattnall et le commodore Randolph une entrevue, à l'issue de laquelle les navires américains s'éloignèrent et laissèrent les bâtiments espagnols pénétrer librement dans le port. Les prisonniers furent immédiatement transportés à bord d'un vaisseau de soixante-quatorze canons.

Cinq des volontaires faits prisonniers à Cardenas ont été fusillés, le 26 mai, à Matanzas. Il n'y avait parmi eux qu'un Américain, les autres étaient Irlandais ou Ecossais. (Et la parole d'honneur du gouverneur Ceruti!)

L'un des malheureux qui ont été passés par les armes était un enfant qui déclara être parti de la Nouvelle-Orléans à bord du *Creole* dans la persuasion que le steamer se rendait à Chagres. Il demanda la permission d'écrire à sa mère pour lui annoncer son sort. On le laissa faire, mais sa lettre achevée, un soldat la mit en pièces. Une des personnes présentes en recueillit les fragments, les réunit en les collant sur une feuille de papier et adressa le pli à qui de droit.

Lors du départ du *Merchant*, le *Saranac*, l'*Albany* et le *Germantown* étaient mouillés dans le port de la Havane.

Nous n'avons pas besoin de dire que dans cette dépêche il y a des choses obscures sur lesquelles nous avons besoin d'être mieux renseignés. Quel rôle fait-on jouer à notre marine!

Attendons les nouvelles que doit nous apporter l'*Ohio*.

COMPARUTION DU GÉNÉRAL LOPEZ devant la Cour de District des Etats-Unis.

Le général Lopez est arrivé hier matin dans notre ville venant de la Passe Christian où il se trouvait depuis quelques jours. En apprenant l'ordre d'arrestation décrété contre lui, il s'était empressé d'adresser au marshall des Etats-Unis la lettre suivante que nous traduisons de l'espagnol:

Passe Christian, 6 juin 1850.

Au marshall des Etats-Unis, à la Nlle-Orléans.

Monsieur,—Ayant appris que vous désiriez me voir pour affaires qui concernent votre place, j'ai l'honneur de vous annoncer que je me rendrai en ville demain et que je me tiendrai à vos ordres dans le salon de réception de l'Hôtel St-Charles depuis 4 heures jusqu'à 6 heures de l'après-midi.

Je suis, monsieur, avec la considération la plus distinguée,

Votre obéissant serviteur,
NARCISO LOPEZ.

Dès dix heures du matin un des députés du marshall se présentait à l'Hôtel St-Charles avec l'ordre d'arrestation. Le général Lopez se rendit immédiatement à la Cour des Etats-Unis, accompagné de ses avocats MM. S. S. Prentiss, J. Henderson et L. J. Sigur.

Une foule inquiète et curieuse avait déjà envahi l'enceinte du tribunal.

M. Hunton, avocat de district, annonce à la Cour que le général Lopez avait été mis en état d'arrestation et qu'il était présent. Il désire savoir si le tribunal procédera immédiatement à l'instruction. M. Hunton lit l'affidavit du consul espagnol à la Nlle-Orléans, M. J. Y. Laborde, dans lequel cet agent déclare qu'il a tout lieu de croire que le 7 du mois dernier le général Narciso Lopez a organisé une expédition militaire destinée à opérer contre Cuba.

Le juge McCaleb dit que l'affaire sera appelée lundi prochain et ordonne au prévenu de fournir un cautionnement pour répondre de sa comparution ce jour-là.

M. Henderson soulève une objection. La plainte du consul espagnol ne formule, dit-il, aucune accusation directe contre le général Lopez. M. Laborde déclare simplement qu'il *croit* que le général Lopez a commis un délit. Est-ce là une raison de priver celui ci de sa liberté.

M. Hunton répond brièvement à cette objection, et une longue discussion s'engage entre les avocats de la défense, d'une part, et le ministère public, de l'autre.

La Cour donnera sa décision ce matin et a ordonné au général Lopez, en attendant, de fournir un cautionnement de $3,000. Le recorder Caldwell s'est présenté comme répondant du prévenu.

LE PIZARRO ET LE CREOLE.

On se souvient sans doute d'un incident relatif au lieutenant Rodgers, commandant la goëlette de guerre américaine *Petrel*. Le *Pizarro* donnait la chasse au *Creole*; arrivé dans un endroit dangereux, où était mouillé le *Petrel*, il demande un pilote à ce dernier navire et le lieutenant Rodgers aurait répondu par un refus formel.

Voici maintenant une autre version que nous trouvons dans les feuilles de Baltimore et qui est fondée sur une lettre reçue d'un officier du *Petrel*. Il paraît que le lieutenant Rodgers, au lieu de répondre par un refus, aurait immédiatement envoyé un pilote à bord du *Pizarro*. Mais cette promptitude éveilla probablement des soupçons dans l'esprit du commandant espagnol, car le pilote ayant donné l'ordre de gouverner au nord-ouest, le timonier mit la proue du navire au nord-est. Il y avait aussi sur le pont une haie de soldats, l'arme au bras, prêts à faire feu sur le pilote si le steamer avait touché. Le matelot américain, voyant qu'on se défiait de lui et fort peu rassuré d'ailleurs, annonça au commandant qu'il voulait retourner à bord du *Petrel* qui prendrait alors les devans et que le steamer pourrait suivre. Il descendit en effet dans son canot et se dirigea vers la goëlette qui déploya aussitôt ses voiles et bondit sur les vagues. Cependant le steamer ne bougea pas et sembla au contraire vouloir éviter le sillage de la goëlette. Le commandant espagnol, toujours défiant, se disait probablement que la goëlette passerait là où le steamer s'échouerait. Ce que voyant, le lieutenant Rodgers fit mettre le canot à la mer et monta à bord du *Pizarro* pour offrir personnellement ses services. On ne voulut pas les accepter et on lui dit même qu'on le dénoncerait au gouvernement de Washington pour avoir favorisé la fuite des pirates. Le commandant espagnol lui ayant demandé son nom, le lieutenant Rodgers lui donna sa carte et retourna à bord de la goëlette.

Cette version ne nous paraît pas naturelle. Nous serions plutôt tentés d'accepter la première.

L'Ohio.—Une dépêche télégraphique nous apprend que le steamer Ohio a franchi la barre hier à deux heures et demie de l'après-midi. Les nouvelles qu'il apporte de la Havane doivent être importantes et sont attendues avec une vive impatience.

Rapport du comité d'améliorations.—On trouvera dans le procès-verbal du Conseil de la 1re Municipalité, que nous publions aujourd'hui, le rapport du comité des améliorations dont nous avons donné l'autre jour une analyse. Nous y appelons l'attention de nos lecteurs.

—o—

La femme en loterie.—Ce vaudeville dû à la plume d'un de nos jeunes auteurs les plus heureusement doués, vient d'être imprimé et est en vente aux bureaux de l'*Orléanais*. S'il nous était permis de hasarder une opinion après les jugemens divers qui ont été portés sur l'œuvre de M. E. Lauc-Maryat, nous dirions que *La Femme en Loterie*, que nous n'avons pas vu représenter et que nous venons seulement de lire en brochure, révèle chez son auteur une véritable entente des effets scéniques et un esprit à ressources. L'intrigue, sans être absolument neuve est fort bien trouvée, et le dialogue a le grand mérite du naturel et de la vivacité. Il y a çà et là des mots très heureux que nous indiquerions si nous faisions en ce moment une critique de la bluette de M. de Lauc-Maryat. Somme toute et sauf meilleur avis, *La Femme en Loterie* nous paraît être un excellent début dans la carrière dramatique.

Bénéfice de M. Wood.—Nos lecteurs se rappellent que la représentation de lundi soir, au Théâtre des Variétés, est au bénéfice de M. Wood. Ceux qui s'intéressent au sort de ce malheureux jeune homme et qui sont disposés à secourir une infortune réelle ne manqueront pas de prendre une loge ou une stalle pour le spectacle que nous annonçons. Nous nous sommes chargés d'un certain nombre de billets; on pourra s'en procurer en s'adressant à notre bureau de comptabilité.

—o—

Jenny Lynd.—Ce magnifique steamer partira de l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain, cette après-midi après l'arrivée du convoi de 4 heures, pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Convington. Il sera de retour lundi matin vers neuf heures.

Police.—Un individu nommé James Charles, arrêté sous la prévention de vol, a été interrogé hier par le recorder Génois et envoyé devant la 1re cour de district. On a également trouvé chez le prévenu un moule pour la contrefaçon des pièces de cinquante *cents*.—Un mandat d'arrêt a été lancé contre Jolly *dit* Junie, homme de couleur, accusé d'avoir attaqué à main armée un esclave appartenant à M. McLean.—L'esclave John accusé d'avoir frappé à la tête le nègre Robertson, qui, étourdi du coup, est tombé dans le fleuve et s'est noyé, a subi un commencement d'interrogatoire;—MM. Bland et Wm. Perry, prévenus de vol, ont été arrêtés par la police de la 1re municipalité: ils ont été incarcérés en attendant que l'affaire soit appelée.—Le recorder Caldwell a envoyé devant la 1re cour de district les nommés Hauk Vautive et John Nichols, accusés d'avoir commis un vol de $325 à bord du steamer *Tennessee*.

Convention de Nashville.—Cette assemblée, répudiée par les hommes les plus éminens du Sud, s'est à peine constituée qu'elle se livre déjà à de violentes discussions sur l'esclavage et cherche évidemment à provoquer l'agitation parmi nous. Elle n'y réussira pas. La question est entre les mains du Congrès, qui est appelé légitimement à la résoudre, et nous ne voudrions certes pas confier les destinées du pays à une assemblée irresponsable.

Compromis.—Dans la séance du Sénat du 6 courant, l'amendement proposé par M. Jefferson Davis a été rejeté par 30 voix contre 25. M. Seward a proposé, comme amendement, d'insérer le proviso Wilmot. Cette proposition a été repoussée par 33 voix contre 23. Un amendement proposé par M. Berrien et qui interdit aux gouverneurs territoriaux de passer des lois soit pour prohiber soit pour établir l'esclavage a alors été adoptée par 30 voix contre 27.

Une crevasse.—Le *Natchez Courier* annonce qu'une crevasse s'est déclarée à l'habitation de M. Henderson, sur la rive louisianaise, à environ vingt milles au-dessous de Natchez. La brèche a cent quatre-vingts pieds de largeur. Le courant se précipite par cette issue avec une impétuosité extraordinaire.

Funérailles de M. Elmore.—Les funérailles de M. Elmore, sénateur de la Caroline du Sud, ont eu lieu à Washington le 31 du mois dernier: le Président, les Représentans et les Sénateurs, les membres du cabinet, le corps diplomatique et des étrangers de distinction assistaient à la cérémonie.

Le Washington Union.—M. Burke, qui, depuis plus d'un an, partage avec M. Ritchie les soucis de la rédaction de l'*Union*, annonce dans le dernier numéro de ce journal qu'il se retire, d'après les termes du contrat qu'il avait consenti. M. Ritchie perd là un collaborateur qui lui a été plus d'une fois utile.

Canada.—La motion faite au parlement canadien pour élire les officiers du gouvernement, réduire les dépenses, etc., a été renvoyée, pour la prise en considération, au mois de juillet prochain.

L'inspecteur général a déclaré à l'assemblée législative que le gouvernement n'accorderait pas la liberté de navigation du St-Laurent aux Etats-Unis si ces derniers ne lui offrent pas le même avantage.

THEATRE D'ORLEANS.

Mme GALINIER.

Sultan fantasque et blasé, qui parfois boude si capricieusement ses favoris, le public a aussi ses jours de justice et souvent c'est au moment où l'on désespère de lui qu'il se montre le plus bienveillant. Ainsi, malgré tout le succès obtenu à St-Charles par M. Macallister, malgré la profusion du programme et l'attrait des représentations cabalistiques du *Palais Enchanté*, la salle d'Orléans n'était qu'une vaste solitude où quelques intrépides jolies femmes osaient seules se risquer.

Puis tout-à-coup sur un simple avis, la foule s'éveille, accourt et assiège presque le bureau de location. Il est vrai que cette fois il s'agit de notre gracieuse Dugazon, de Mme Galinier. Le public, avec un sentiment exquis d'intelligence, s'est rappelé que cette charmante artiste n'avait point eu de bénéfice, et dès qu'il a connu que son réengagement avait eu lieu avec une diminution d'appointemens, il a songé à l'indemniser convenablement de cette convention. Aussi lorsqu'après la création de Léonie de Vaudreuil, les amateurs, qui avaient concouru à la représentation de *France et Espagne*, ont parlé d'offrir un bénéfice à Mme Galinier, la proposition a eu le plus grand succès, et de toutes parts les adhésions sont arrivées. Un seul chiffre suffira pour témoigner de l'empressement de tous; à l'heure où nous écrivons ces lignes, il n'y a plus que *six stalles de parquets vacantes!* Quant aux loges, les reines de notre fashion se sont inscrites des premières, et celles qui feront défaut sont celles qui déjà ont abandonné la ville. La réunion de mardi prochain, jour fixé pour le bénéfice, sera donc toute exceptionnelle, et c'est, sans emphase aucune, puisque les noms sont là, que nous pouvons annoncer que tout ce que la Nouvelle-Orléans compte de cœurs intelligens, de femmes spirituelles et par conséquent toujours jolies, formera dans la salle la plus radieuse pléiade qu'on y ait encore vue.

Ce n'est donc point à un public indifférent que nous venons faire appel. Nous n'avons qu'à constater un fait heureux pour tous, l'empressement des amateurs de notre scène lyrique, qui se rappellent encore Isabelle, et surtout Rose-de-mai. Il est donc parfaitement inutile que nous annoncions la composition du spectacle. Tout le monde ne sait-il pas déjà qu'il s'agit principalement de la seconde représentation du beau drame de L. Pl. Canonge, *France et Espagne*, cet ouvrage si Louisianais par les pensées patriotiques comme par les noms héroïques inscrits en lettres d'or aux pages de notre jeune histoire?

Jacques de R....

P. S.—Nous avons cherché à obtenir la permission de citer quelques-uns des noms des amateurs qui doivent figurer à l'assaut d'armes, qui sera donné demain; mais ne pouvant commettre cette indiscrétion, nous nous bornerons à rappeler à nos lecteurs que cette assemblée a pour but d'offrir à M. Baudoin, l'élégant professeur d'escrime, une marque positive de l'estime de ses élèves et de ses amis.

2d P. S.—Nous recevons à l'instant un exemplaire du vaudeville de M. de Lauc-Maryat, la *Femme en Loterie*. Les personnes désireuses de se procurer cette bluette, qui a juste un mois de date au théâtre, n'auront qu'à s'adresser aux bureaux du journal L'ORLEANAIS.

Cette petite brochure, que nous n'avons pas encore eu le temps de lire, contient une partie entièrement inédite, une lettre d'envoi à M. Davis.

Artistes.—M. Wallace, accompagné de sa sœur Madame Buskelle et de Mlle Hélène Stopel, pianiste distinguée, est arrivé dernièrement à New-York où il se propose de donner une série de concerts.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance de Mardi 4 juin 1850.

Le Conseil s'est réuni, ce jour, conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent:—L'honorable J. Génois, Recorder et Président—MM. les aldermen Blanque, Bonneval, Clark, Derbès, Dupré, Fabre, Hagan, Lanata, Lynd, McAlpin, Ramos et Silk—12.

Absents—MM. les aldermen Jumonville et Maxent—2.

MM. les aldermen Giquel et Laughlin sont absents par congé—2.

Sur motion, le Conseil décide que le journal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, 4 juin 1850.

M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu avis que le fermier de la halle aux légumes a laissé protester un de ses billets; j'en ai donné avis à l'avocat. Je vous en préviens afin que vous preniez telle mesure que vous jugerez convenable.

M. L. Surgi, l'ancien voyer, a fait commencer à réparer la rue Front Levée, mais le voyer actuel, M. L. H. Pilié étant dans le doute s'il est pleinement autorisé à continuer ces réparations et cette rue se trouvant dans un état impraticable, je prendrai la liberté de vous engager à adopter quelque mesure pour lui donner l'autorité nécessaire à cet effet afin que les réparations soient faites dans le plus court délai possible.

Ci-joint, je vous transmets une lettre de M. A. Bezou, à moi adressée, au sujet de la négresse Cécile employée aux travaux de la ville, depuis à peu près 18 mois. Dernièrement elle s'est échappée, il demande que l'on prenne des mesures pour son arrestation. Je soumets cette affaire à votre considération.

M. B. Buisson, ex-député voyer m'a adressé une lettre, me demandant si la durée de ses fonctions expire avant la fin de l'année pour laquelle il a été nommé. Conformément à son désir je vous transmets sa lettre afin que vous décidiez cette question.

Ci-joint vous trouverez un plan fait par M. L. H. Pilié, voyer, pour la cour du Maire et du Recorder; j'y appelle votre attention et vous prie de prendre les mesures convenables afin qu'il puisse exécuter les améliorations proposées.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, le Conseil s'occupe de ce message paragraphe par paragraphe.

Le premier paragraphe relatif au billet protesté du fermier de la halle aux légumes, est référé au comité de finances conjointement avec l'avocat.

Le second paragraphe relatif à la rue de "Front Levée" est référé au voyer avec instructions de faire exécuter le contrat.

La lettre de M. Bezou au sujet de sa négresse Cécile est référée au comité de police avec pouvoir d'agir.

Après la lecture de la lettre de M. B. Buisson, quant à la durée de ses fonctions,

M. Fabre présente la résolution suivante:

Résolu que la place de député voyer en tant qu'elle regarde la nomination de M. Buisson, est déclarée vacante.

Résolu en outre que M. J. R. Communy, dernièrement nommé à cette place, est reconnu comme député voyer.

L'appel nominal réclamé sur la motion d'adoption donne le résultat suivant:—MM. Bonneval, Derbès et Lanata—3, votent dans la négative et MM. Blanque, Clark, Dupré, Fabre, Hagan, Lynd, McAlpin, Ramos et Silk—9, votent dans l'affirmative.

Le plan du voyer pour les améliorations à faire à la cour du Maire et du Recorder est référé au comité déjà nommé à ce sujet.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de la Compagnie de Pompiers No 10, demandant une allocation de $350 pour l'achat d'un char à tuyaux.

Référée au comité des incendies.

Lecture est faite d'une lettre de la compagnie de Pompiers No 15 priant le Conseil de leur allouer la somme nécessaire à l'achat d'une nouvelle pompe.

Référée au comité des incendies.

Lecture est faite des pétitions de MM. J. Keeper, J. B. Blanque, Jos. Doran, F. Frapani, Peter Eagleman, James Coyle, J. B. Rocca, Mel. Falson, Greg. Lafferanderie, Rof. Philippe, J. Rich, Geo. Doyle, Bd. Finkel, Martin Gelmartin, Sam. O'Brien, W. Deffenbeck, demandant à être employés comme garde de nuit.

Référées au comité de police.

M. Ramos fait la motion de procéder à la nomination d'un commissaire pour le cinquième district.

L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant: M. Dupré vote dans la négative et MM. Blanque, Bonneval, Clark, Derbès, Hagan, Lanata, Lynd, McAlpin, Ramos et Silk—10 votent dans l'affirmative.

M. Ramos annonce que M. A. Lange est candidat.

M. McAlpin annonce M. McLellan comme candidat.—Ont voté

Pour M. A. Lange—MM. Blanque, Bonneval, Derbès, Lanata, Lynd et Ramos—6.

Pour M. McLellan—MM. Clark, Dupré, Hagan, McAlpin et Silk—5.

M. Ad. Lange est déclaré dûment nommé.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Mitchel et Massendorf, agents de M. John Gebson, de la Mobile, réclamant le remboursement de la moitié d'une somme de $100 payée en janvier par la maison de commerce John Gebson & Cie.

Référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Walsh et Ross, réclamant la proportion due par la Seconde Municipalité pour réparations faites au toit de la geôle de paroisse.

Référée au comité de finances avec instructions de rapporter la situation de la geôle de paroisse de la Municipalité No. Un.

Lecture est faite d'une lettre de M. Haynes au sujet du pavage du chemin du bayou—Référée au comité de finances.

Appel des Comités:

Le comité de finances soumet l'état suivant:

DEPARTEMENT DU TRESOR.

Etat hebdomadaire de la caisse au 3 juin.

A balance au 25 mai,	$1669 27	
rentes à cens,	397 56	
remboursement de pavage,	45 98	
droits sur navires,	1,674 58	
billets à recevoir,	992 25	
intérêts,	28 30	
droits sur bateaux,	1,175	
taxes de 1849,	9,304	
nouvelle geôle de police,	6 25	
écoles publiques,	19	
bienfaisance,	145	
caisse,	440 11	
	$18,886 30	
Par écoles publiques,	199 99	
droits sur navires,	191 66	
intérêts,	19 60	
jury de police,	41 70	
pompe à feu,	160 05	
redressement et ouvertures des rues,	106 25	
entretien du port,	48 96	
dépenses extraordinaires,	7 12	
frais de bureaux,	49 64	
" de procès,	257 85	
pavage,	2,000	
taxes sur capital—1848,	27 42	
" " 1849,	216 21	
garde de ville,	4,083 51	
éclairage,	519 05	
appointements,	2,464 30	
employés de la voirie,	519 62	
frais de procès,	9 85	
desséchement,	4	
frais de police,	4	
nègres de chaîne,	43 75	
	$10,976 53	
A balance au 1er juin,	$7,909 77	
Par ce moment payé à valoir sur divers mandats au 3 juin,	7,905 55	
Balance au 3 courant,	$4 22	

Nlle-Orléans, 4 juin 1850.
Signé, J. A. DUREL, Trésorier.
O. DEBUYS, Contrôleur.

M. Dupré, président du comité de finances soumet le rapport suivant:

Le comité de finances a l'honneur de faire savoir au Conseil qu'avant de s'occuper des résolutions qu'il a soumises à son approbation, à la dernière séance, il est nécessaire de prendre des mesures préliminaires afin de se conformer aux dispositions de la loi passée par la dernière législature.

La section 6 d'un acte "relatif à la ville de la Nlle-Orléans" dit: Que le Conseil de chaque municipalité, avant d'établir et d'imposer la taxe sur les propriétés urbaines et rurales, devra faire dresser un budget ou tableau faisant voir les différentes sources de dépenses, ainsi que le montant nécessaire pour défrayer les dépenses casuelles que la municipalité aura à payer durant l'année pour la partie rurale. Ces budgets ou tableaux estimatifs seront publiés en français et en anglais dans la gazette officielle de la municipalité, pendant trente jours au moins avant la réunion à laquelle le Conseil devra établir et imposer la taxe. Si la taxe sera alors établie pour la partie urbaine et rurale respectivement pour le montant qui sera nécessaire pour faire face aux dépenses établies dans le tableau estimatif.

Conformément à cette section de la loi, votre comité vous soumet un tableau des affaires financières de cette municipalité, du 1er mai au 31 décembre 1850, et offre à votre approbation la résolution suivante:

Résolu—Attendu qu'il est de l'intention du Conseil de la Municipalité No. Un d'imposer une taxe pour combler le déficit de cette année, il est ordonné qu'il sera donné avis de la dite intention du Conseil dans la gazette officielle de cette municipalité pendant trente jours—le dit avis sera accompagné du tableau estimatif des recettes et des dépenses du 1er mai au 31 décembre 1850.

Signé, Ad. Dupré, R. M. McAlpin.

Sur motion, le Conseil suspend l'action de son règlement et adopte le rapport et la résolution.

AVIS OFFICIEL.
CONSEIL DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Nlle-Orléans, 6 mai 1850.

Conformément à la section 6 d'un acte intitulé "acte relatif à la ville de la Nouvelle-Orléans" approuvé le 18 mars 1850, ordonnant la publication d'un budget faisant voir les différents items de dépenses que la municipalité aura à payer, avant d'établir et de fixer la taxe nécessaire pour combler le déficit: Avis est par les présentes donné aux habitants de la Municipalité No. Un (le dit avis sera publié pendant 30 jours) qu'il est de l'intention du Conseil d'imposer une taxe spéciale afin de combler le déficit qui existe dans les dépenses courantes de la municipalité, du 1er mai au 31 décembre 1850. Et conformément aux dispositions de la loi, ci-annexé se trouve le tableau des recettes et des dépenses qui est soumis au public.

Recettes et Dépenses probables du 1er mai au 31 décembre 1850.

Recettes.

Droits de levée sur navires,	$36,740 00
Droits de levée sur bateaux à vapeur,	30,000 00
Taxes sur cabarets,	25,000 00
do sur négociants et drays,	10,000 00
do sur capital pour 1848 et 1849,	10,000 00
do sur propriétés et esclaves,	60,000 00
Remboursement de pavage,	10,000 00
Rentes à cens,	5,977 00
Loyer de la geôle de paroisse,	3,500 00
Intérêts sur les bons de la Troisième Municipalité, (en cas de paiement),	2,779 00
Proportion des Deuxième et Troisième Municipalités, sur la taxe des drays,	7,500 00
Montant à recevoir de l'Etat pour les écoles publiques,	10,000 00
Montant à recevoir pour propriétés vendues dans le mois de décembre dernier,	20,000 00
Excédant des dépenses sur les recettes,	89,807 28
	$320,953 28

Dépenses.

Salaires, y compris celui de la garde,	$64,815 04
Nettoiement des rues,	10,966 64
Réparations des rues pavées,	8,666 64
Eclairage au Gaz,	16,000 00
Eclairage à l'huile,	4,152 40
Salaire de M. Communy,	3,800 00
Jury de Police,	8,000 00
Nègres de chaîne,	3,333 28
Ecoles publiques,	33,333 33
Geôle de police et maison de correction,	4,400 00
Bienfaisance,	3,066 64
Compagnies de pompiers,	4,000 00
Bureau de Santé,	466 64
Commission des collecteurs,	5,819 04
Charpentiers, charrettes et journaliers,	20,000 00
Frais de bureaux,	2,333 28
Port, levée et autres dépenses,	50,000 00
Frais de police,	1,800 00
Mandats à vue,	66,000 00
Pavage en blocs de granit en face de la Place d'Armes,	10,000 00
	$320,953 28

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1850.
(Signé) O. DEBUYS, Contrôleur.

M. Jumonville prend son siège.

M. Dupré soumet la lettre suivante du voyer:

Nouvelle-Orléans, 4 juin 1850.

M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous prévenir qu'hier j'ai empêché M. Shield de continuer les travaux commencés à la façade de l'Hôtel de Ville—ce travail avait été adjugé, par mon prédécesseur, à M. Shield pour la somme de $1,600. Comme je ne trouve aucune résolution qui autorise le voyer à faire faire ce travail—aucune spécification quant à la manière dont l'ouvrage sera fait, et qu'il n'existe pas chez le notaire de la Municipalité de contrat à cet effet, j'ai pensé qu'il était convenable d'agir comme je l'ai fait, afin d'éviter toute difficulté et toute occasion de procès.

Je suis respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) LOUIS H. PILIE, Voyer, Première Municipalité.

P. S.—Je soumets très respectueusement à l'approbation du Conseil, la nomination de MM. Pierre Numa alias Jackson, Francis Clark et Tho. Tormey en qualité de charpentiers.

Sur motion de M. Hagan, cette partie de la lettre relative au travail commencé par M. Shield est déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil, vu que M. Shield s'est adressé au comité des améliorations.

Sur motion de M. Hagan—Résolu que le Conseil approuve et confirme les nominations de MM. Pierre Numa alias Jackson, Francis Clark et Tho. Tormey, comme charpentiers.

M. Hagan, président du comité des améliorations soumet le rapport et les résolutions qui suivent:

Le comité des améliorations auquel a été référée cette partie du message du Maire, recommandant de paver en blocs de granit la Front Levée et suggérant d'autres améliorations, a l'honneur de vous soumettre le rapport et les résolutions qui suivent.

Le comité pense qu'il est tout à fait inutile de commenter sur l'opportunité de prendre de suite les mesures convenables pour paver en blocs de granit le chemin public, les rues de Chartres, Condé et Royale à partir de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade—la complète impossibilité avec le mode actuel de pavage, de maintenir en bon état ces grandes rues de communications et les dépenses incessantes qu'elles occasionnent au trésor, sont des raisons suffisantes pour demander aux votans de cette Municipalité l'autorisation d'imposer une taxe modérée, afin de permettre au Conseil de faire exécuter ces importantes améliorations.

Le comité soumet le tableau suivant et estimatif de la dépense probable qu'occasionnera ce pavage—dépense qu'il se propose de payer par une taxe annuelle et collectée pendant deux années (temps probablement exigé pour le complet achèvement du dit pavage). Cette taxe devrait être d'un quart pour cent prélevée annuellement, et le rôle d'assessment pour 1849 donnant un chiffre de $24,000,000 un quart pour cent sur cette somme donnera $60,000

L'assessement de 1850 sera probablement le même et donnera le même résultat de 60,000

Ensemble $120,000

Cette somme conformément à l'état ci-annexé sera amplement suffisante pour payer cette dépense—l'évaluation est basée sur un prix de $3 75 par yarde carrée, mais comme cette entreprise sera mise au concours, il est à présumer que les conditions seront plus favorables.

Evaluation du prix du pavage, en blocs de granit, du chemin public, de la rue du Canal à l'Esplanade, de la rue de Chartres, de la rue du Canal à la rue St Pierre, de la rue Condé, de la rue Ste-Anne à l'Esplanade—Et enfin de la rue Royale, de la rue du Canal à l'Esplanade.

Chemin public.

27,401 yardes de superficie à $3 75	$102,753	75
14,200 pieds, pierres pour bordures, 35 c.	4,970	
Total,	$107,723	75
A déduire la proportion des propriétaires d'un côté de la rue. 2,874 pieds courants à $4 35 1/2 — $12,511 48; Et la valeur des pavés 6,513 tonneaux à $1 50 — 9,769 50	$22,280	98
Reste à payer par la Municipalité,	$85,442	77

Rues de Chartres et Condé.

13,671 yardes de superficie à $3 75	$42,390	75
8,796 pieds, pierres pour bordures à 35 c.	3,078	60
Total,	$45,469	35
A déduire la proportion à payer par les propriétaires des deux côtés des dites rues. 3,622 pieds courants à $3 36 — $12,371 52; Et la valeur des pavés, 6,985 50	$19,357	02
Reste à payer par la Municipalité,	$26,112	33

Rue Royale.

14,914 yardes de superficie à $3 75	$45,937	50
8,976 pieds de superficie pour bordures à 35 c.	3,078	60
Total,	$49,016	10
A déduire la proportion à payer par les propriétaires des deux côtés de la rue. 3,907 pieds courants à $3 36 — $13,127 52; Et la valeur des pavés 7,456 50	$20,584	02
Reste à payer par la Municipalité,	$28,432	08

Le comité recommande très respectueusement à votre considération l'opportunité d'apporter quelque changement à la rue du Canal, de manière à faire disparaître cette partie qui est connue sous le nom de "terrain neutre" (neutral ground), et qui est généralement considéré comme une *nuisance*.

Le comité recommande de continuer les trottoirs comme ils sont faits dans l'îlet entre les rues "Front Levée and Levée";—c'est-à-dire de leur donner une largeur de 25 pieds et de faire paver le centre de la dite rue en blocs de granit jusqu'à la rue des Remparts et de cette rue jusqu'à la rue Claiborne, en pierres rondes;—si la Seconde Municipalité donnait son concours à cette amélioration, et nous avons toute raison d'espérer que sa décision sera favorable, il est évident pour chacun, que cette mesure sera approuvée par les propriétaires des deux Municipalités. La dépense (sans comprendre le prix des pavés actuellement en place) sera supportée de la manière suivante:—Deux tiers par les propriétaires et un sixième par chacune des Municipalités.

Si cette amélioration s'exécute, la largeur des trottoirs dans la partie commerçante sera d'un grand avantage, car l'on pourra y laisser séjourner les ballots de marchandises, sans gêner ni incommoder (comme à présent), les piétons, et dans la partie non commerçante l'on pourra embellir ces mêmes trottoirs en plantant sur leur ligne extérieure des arbres qui seront mieux entretenus et qui, par leur ombrage, seront plus utiles que ceux qui se trouvent actuellement au milieu de la chaussée.—En conséquence le comité présente une résolution demandant la nomination d'un comité chargé à cet effet de s'entendre avec le Conseil de la Seconde Municipalité, et soumet l'évaluation présumée du prix de cette amélioration.

Evaluation du prix de l'amélioration proposée de la rue du Canal, du chemin public à la rue des Remparts, la 1re et la 2de Municipalités devant payer un tiers et les propriétaires les deux autres tiers de la dépense.

Portion à faire par la Municipalité No Un, 18,087 yardes de superficie de pavage en blocs de granit à $3 75,	$67,826	25
9,330 pieds courants de trottoirs à $5 60.	13,384	
Prix total,	$81,210	25
Montant à déduire devant être payé par les propriétaires. 2,319 pieds courants à $40 54 — $17,632 96; La valeur des pavés, 9,043 50	$56,675	76
Reste à payer par la Municipalité,	$24,534	49

Le comité profitera de cette occasion pour vous recommander de faire couvrir d'une couche de coquilles la rue Bienville, à partir de la rue Galvez jusqu'au chemin de la Métairie. Cette amélioration d'une grande importance ne coûtera qu'une bagatelle à la Municipalité, attendu que la rue étant ouverte et les fossés fouillés la dépense sera minime et pour la corporation et pour les propriétaires, s'il n'existait point d'autres raisons pour ordonner cette mesure, la facilité seule de se rendre dans les divers cimetières sans frais, serait un motif suffisant pour engager le Conseil à la faire exécuter. Le Comité recommande donc que cette rue soit recouverte d'une couche de coquilles ayant vingt pieds de large sur un pied d'épaisseur.—Cette dépense (comparée à son utilité) est peu de chose comme il appert par l'état ci-annexé—Etat estimatif de la dépense pour couvrir la rue Bienville d'une couche de coquilles (20 pieds de largeur) de la rue Galvez au chemin de la Métairie.—La Municipalité devant payer un tiers et les propriétaires les deux autres tiers.

11,300 de pieds courants de nivellement à 40 cents	$4,540	
73,333 barils de coquilles à 25 cts.	18,333	25
	$25,373	25
Moins 2/3 à payer par les propriétaires	$16,915	50
Reste à payer par la Municipalité	$8,457	75

Le Comité a sous les yeux une pétition signée d'un très grand nombre de propriétaires et de citoyens habitant cette partie de la Municipalité et réclamant l'amélioration proposée.

Le Comité rapporte en faveur de la pétition de madame de Pontalba demandant la continuation du pavage en blocs de granit, des rues Chartres et Condé jusqu'à la Levée, de la rue St-Pierre à la rue Jefferson et de la rue Ste-Anne à la rue Madison—mais il ne croit pas avoir le droit d'accorder le privilége de se servir d'aucune portion de la rue en-dehors des [illegible], comme le demande la pétitionnaire.

Le comité s'est aussi occupé de la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'affermer pour plusieurs années, l'entretien de la Levée et des wharfs de cette Municipalité.—Le Comité a été unanime pour recommander cette mesure au Conseil. D'après la loi passée à la dernière Législature, cette opération faciliterait beaucoup le comité de finances lorsqu'il fera son rapport annuel sur les dépenses de la Municipalité.—Par le tableau marqué A vous verrez les dépenses annuelles occasionnées par l'entretien de la Levée et des débarcadères pendant les quatorze années qui viennent de s'écouler.—Et votre Comité est convaincu, que sous certaines restrictions qu'il se propose de joindre au contrat, la Municipalité ne pourra qu'y gagner.

A.

Dépenses encourues pour l'entretien du port et de la levée de la Municipalité depuis 1836 jusqu'en 1850.

1837	$27,318 98 c.
1838	32,566 55
1839	71,712 80
1840	57,488 39
1841	34,368 50
1842	59,338 21
1843	38,434 77
1844	39,418 21
1845	40,969 94
1846	46,048 69
1847	37,797 70
1848	96,073 37
1849	72,073 05
1850	47,618 90
Total	$703,115 —
Terme moyen pour 14 ans	$50,222 50
Terme moyen pour les 6 dernières années	57,100 —
Terme moyen pour les trois dernières années, la surface des débarcadères se trouvant doublée	71,922 07

Quant à la lettre de M. Larrigue demandant certaines réparations au poste [illegible], le comité recommande que le voyer soit autorisé à les faire, pourvu que la dépense n'excède pas la somme de cent piastres.

Le comité recommande en outre que le Maire soit autorisé à donner avis public pendant trente jours, qu'il adjugera la fourniture du bois de charpente et des pilotis dont la Municipalité aura besoin pendant l'année prochaine.

Le comité a bien d'autres améliorations à vous proposer, pour encourager et accélérer la prospérité toujours croissante de cette corporation. La situation prospère des finances de la Municipalité justifie la conduite de votre comité en recommandant les améliorations qui précèdent. Et il ose espérer que le Conseil et les citoyens de cette Municipalité seront convaincus qu'il n'a eu d'autre but que d'encourager la prospérité générale.

Le comité vous soumet une lettre de M. P. Shields et une de M. J. E. Larrieu.

En terminant le comité soumet à votre approbation les résolutions suivantes.

Le tout vous est respectueusement soumis.

Signé, MICHAEL HAGAN, WILLIAM SILK, J. LANATA, P. BLANQUE, GEO. CLARK, J. A. BONNEVAL, AD. DUPRE.

Résolu que le Maire est autorisé à prendre les mesures légales afin que les votans de la Municipalité fassent connaître leur opinion quant à la convenance d'imposer une taxe spéciale d'un quart pour cent par an, pendant deux ans, sur les propriétés [illegible] de cette municipalité. La dite taxe sera déposée à la Banque de la Louisiane et sera affectée au paiement du pavage en blocs de granit du chemin public, des rues Chartres, Condé et Royale, à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue de l'Esplanade, conformément aux devis et aux spécifications déposés au bureau du voyer.

Résolu qu'il sera nommé par le président un comité de trois membres chargé de s'entendre avec un semblable comité de la seconde Municipalité, sur les améliorations à faire à la rue du Canal. Le dit comité devra faire son rapport aussitôt que possible.

Résolu que le revêtement en coquilles de la rue Bienville, à partir de la rue Galvez au chemin de la Métairie, est par la présente résolution [illegible] devra prendre les mesures légales et nécessaires pour la faire exécuter.

Résolu que le Maire est et demeure prié de donner avis pendant trente jours [illegible] de pavage en blocs de granit à partir de la rue St-Pierre à la rue Jefferson, de la rue Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste-Anne à la rue Madison, et de la rue Condé à la Levée.

Résolu que le voyer est requis de fournir à la première séance du Conseil les termes et conditions nécessaires pour affermer [illegible] l'entretien du port et de la Levée de la Municipalité No Un.

Résolu que le Conseil accorde à M. J. E. Larrieu la permission de faire [illegible] au coin des rues Douane et Dauphine.

Résolu que la lettre de M. P. Shields [illegible].

Résolu que [illegible] l'Hôtel de Ville [illegible].

Sur motion de M. Hagan, le Conseil suspend l'action de son règlement et adopte le rapport et les résolutions [illegible].

M. Derbès, Président du comité judiciaire, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après suspension du règlement sont adoptés.

Emancipations — Deuxième Lecture.

Douze membres présents.

Le comité judiciaire auquel ont été référées certaines pétitions de propriétaires d'esclaves, demandant leur émancipation, a l'honneur de rapporter qu'il s'est occupé de cette affaire et offre les résolutions qui suivent.

Résolu qu'il est permis à M. S. Magner d'émanciper l'esclave Dorinde alias Lorinda, et l'esclave Louisa, la première âgée d'environ 40 ans et la seconde de 45, avec permission de résider dans l'Etat, en se conformant aux dispositions de la loi.

Résolu qu'il est permis à M. Martin Gionnovich d'émanciper son esclave Mathilde, âgée de 35 ans et ses cinq enfans, Marie Joséphine, âgée de 13 ans, Marie Augustine, 8 ans, Emma Francisque, 4 ans, Arthur Joseph, 2 ans et Jean Omer, de [illegible] mois, avec permission de résider dans l'Etat, en se conformant aux dispositions de la loi.

(Signé) A. DERBES, Chairman.
J. L. FABRE.
RICHARD HAGAN.

M. Ramos, au nom du comité des incendies présente le rapport et l'ordonnance qui suivent, lesquels sur motion et après suspension du règlement sont adoptés.

Le comité des incendies auquel a été référée la pétition de cent-dix-huit citoyens formant la Compagnie de Pompiers No 21 et demandant une charte d'incorporation, a l'honneur de vous présenter l'ordonnance suivante:

(Signé) CLEMENT, GEORGE CLARK.

Ordonnance accordant une charte à la Compagnie de Pompiers d'Orléans No 21.

Il est résolu par le Conseil de la Municipalité No Un, qu'en vertu des pouvoirs accordés à ce Conseil par un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: "Acte pour incorporer des Compagnies de Pompiers dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets" approuvé le 22 mars 1842, qu'une charte soit et demeure accordée à la Compagnie de Pompiers d'Orléans No 21 pour un terme de dix ans, à partir du premier juin 1850. Et la dite Compagnie sous les nom et titre et en sa dite qualité jouira de tous les avantages, droits et privilèges accordés par le dit acte de la Législature. Bien entendu que le nombre des membres actifs de la dite Compagnie ne soit pas au-dessous de 25 ni au-dessus de 60. Bien entendu encore que la municipalité se réserve le droit, en cas de besoin, d'ôter le privilège de la case à pompe et la pompe, etc.

M. Ramos au nom du comité des incendies présente la résolution suivante:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à émettre sur le trésorier de la Municipalité No Un, un mandat de la somme de mille piastres en faveur de la Compagnie de Pompiers d'Orléans No 21 afin que la dite Compagnie puisse acheter une pompe.

MM. Dupré et McAlpin s'opposent à l'adoption de cette résolution. MM. Fabre et Ramos réclament son adoption. Pendant la discussion plusieurs aldermen quittent la salle des délibérations.

L'appel nominal réclamé sur une motion d'ajournement donne le résultat suivant: MM. Clark et Jumonville — 3 votent dans l'affirmative et MM. Bonneval, Derbès, Fabre, Hagan, Lynd et Ramos—6 votent dans la négative.

Le Conseil ne se trouvant plus en nombre suffisant pour délibérer, le Président faute de quorum ajourne le Conseil à mardi prochain, 11 du courant, à 5 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 7 juin 1850.

Les affaires ont été fort peu animées cette semaine, mais les cours n'ont subi aucun changement important. Nous entrons maintenant dans la morte saison des affaires et nous ne devons espérer voir nos marchés reprendre de l'activité que vers le mois d'octobre prochain. Les nouvelles de deux steamers nous sont parvenues cette semaine; elles diffèrent peu des avis précédents. Le marché de Liverpool s'est un peu raffermi, cependant les acheteurs montrent une répugnance évidente à se hasarder au-dessus des cours actuels. Au point de vue politique les avis sont loin d'être favorable. Nous devons attendre d'un moment à l'autre la nouvelle de quelque mouvement formidable en Europe.

Le temps a été magnifique; la chaleur est supportable et le fleuve est à la hauteur rapportée dans nos dernières revues.

COTON—Arrivées depuis le 31 mai, de Louisiane et Mississipi, 1,270 balles — Tennessee et Nord-Alabama, 3,211—Alabama, 466—Floride, 579—ensemble, 5,536 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 8,148 balles—Barcelone, 340—New-York, 757—Boston, 948—Philadelphie, 99—Baltimore, 50—ensemble, 10,342 balles—ce qui fait une réduction au stock de 4,816 balles, et laisse en mains y compris tout ce qui est à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 119,438 balles.

ETAT DU COTON

Stock en main au 1er sept. 1849,		13,475
Arrivé la semaine dernière	5,536	
Arrivé antérieurement	793,598	
		799,134
		812,609
Expédié la semaine dernière	10,342	
Expédié antérieurement	682,829	
		693,171
Stock sur place,		119,438

Les nouvelles d'Europe qui nous sont parvenues cette semaine n'ont exercé aucune influence sur le marché. La demande a été modérée et les prix n'ont pas varié, cependant les acheteurs ont, dans quelques cas, obtenu un léger avantage. Les ventes de la semaine s'élèvent à 16,700 balles, prises en partie pour l'Angleterre, savoir: Samedi, 4,000 balles. Lundi, 2,500, Mardi, 1,900, Mercredi, 2,500, hier, 5,000 et aujourd'hui 1,500.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior	10 3/4 @ 10 7/8
Ordinary	11 @ 11 1/4
Middling	11 3/4 @ 11 7/8
Good Middling	12 1/4 @ 12 1/2
Middling Fair	12 3/4 @ 13
Fair	13 1/8 @ 13 1/2
Fully Fair	nominal.
Good Fair	— do —
Good and Fine	— do —

TABAC—Arrivées depuis le 31 mai, 2,129 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Liverpool, 130 boucauts—Kingston, 7—New-York, 177—Boston, 60—Charleston, 115—Pointe-Isabel, 4—ensemble, 433 boucauts. Stock en magasins et à bord des navires non-expédiés, 21,352 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1849		12,890
Arrivé la semaine dernière	2,129	
Arrivé antérieurement	40,068	
		42,197
		55,087
Expédié la semaine dernière	433	
Expédié antérieurement	33,302	
		33,735
Stock sur place,		21,352

La demande est modérée et les prix sont les mêmes, savoir: Lugs, 4 @ 6 c—feuilles, inférieur @ commun, 6 1/2 c—fair @ fine, 7 @ 8 c—choix, 8 3/4 @ 9 c—feuilles de cigares, 6 @ 12 cts la liv. Les ventes de la semaine comprennent environ 1100 boucauts, voici le détail de celles qui sont venues à notre connaissance: 134 boucauts admis à 7 1/4 c—[illegible] do @ 7 3/4—100 do @ 7 3/4—30 do @ 7 1/2—[illegible]—50 do @ 7—30 do @ 7—3 do @ 6 3/4—15 boucauts refusés @ 6 1/2—23 do @ 6 1/4—10 do @ 6—30 do @ 5 1/2—167 do @ 5 1/4, et 10 do @ 5 cts la liv.

SUCRE—Le marché était très ferme au commencement de la semaine, mais depuis quelques jours les cours ont faibli. Les ventes ont été de 300 boucauts comme suit: Inférieur, 3 1/2 @ 4—Commun, 4 1/2 @ 4 3/4—Fair, 4 7/8 @ 5 1/4—Prime, 5 1/2 @ 5 3/4—Choix, 5 7/8 @ 6 cts la livre.

MELASSE—Cet article n'a pas varié et la demande est toujours modérée. Il s'est vendu cette semaine environ [illegible] bls @ 20 cts pour les qualités ordinaires et 25 @ 26 cts le gallon pour la recuite.

FARINE—Le peu d'importance des arrivages a soutenu les cours d'une manière très ferme et le marché montre une tendance à la hausse. Les ventes de la semaine ont été de 5,000 bls de $7 25 @ $7 75 pour Ohio, $7 50 @ $8 pour St-Louis, et $8 25 @ $8 75 le bl pour les marques extra.

CEREALES—Le marché au maïs était presque nul au commencement de la semaine et les quelques transactions qui avaient lieu se faisaient de 65 à 70 c le boisseau, mais depuis mercredi la demande s'est animée et les prix sont montés à 65 et 70 c. Les ventes de la semaine s'élèvent à 27,000 sacs. Il n'y a pas eu de blé sur place. L'avoine se vend 37 @ 40 pour Ohio et 43 @ 45 cts pour St-Louis. Le son vaut $1 30 @ $1 35 les 100 livres.

GRAISSE—La demande a été limitée et les prix ont baissé de 1/4 c. Les cours actuels sont 7 @ 7 1/4 cts la livre en barils [illegible].

BŒUF—Environ 400 barils prime ont été vendus cette semaine en différents lots à $8 et $8 12 1/2 c, le mess bœuf vaut de $12 @ 12 50 le baril, et $7 @ 7 12 1/2 le demi-baril. Les stocks à l'inspection du 1er courant était de 4,208 barils et 193 demi-barils.

PORC—La demande a été modérée et les affaires ont été toutes de détail—Mess, $11—Prime, $9 75 @ $10. Le stock à l'inspection du 1er courant était de 21,842 barils.

LARD SALE—Cet article a été très actif et à la hausse: plats côtés, 5 @ 5 1/4—clear, 5 1/2—épaules, 4 @ 4 1/8 cts la liv. Le jambon est bien demandé, ordinaires enveloppés, 5 3/4 @ 6 c—enveloppé et choisi, 9 @ 10 cts la liv.

SEL—Pas de vente de chargement. Le commun vaut de seconde main $1 15 @ $1 16 et le liverpool fin $1 25 @ $1 35 le sac.

CAFE—La demande de café de Rio a été active et les prix ont haussé de 1/4 @ 1/2 c la liv. Les ventes s'élèvent à environ 10,000 sacs au cours de 9 cts, et la plus grande partie de 8 3/4 @ 9 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre prime de l'Ouest se vend 18 @ 20 cts la liv., et le fromage 7 @ 7 1/2 cts.

CHANDELLES—La demande est limitée—New-Bedford & Nantucket, 40 @ 41 cts—Etoile, 21 @ 21 1/2 cts la liv.

WHISKEY—Les cours ont haussé cette semaine. Le rectifié vaut 23 cts., et le commun 24 1/2 @ 25 cts le galon. La demande est bonne.

CHAUX—Il ne s'est pas fait de vente de chargement cette semaine. Le Thomaston vaut de seconde main, $1 75 la barrique.

PLOMB—Pas de ventes, la demande avait eu lieu à $4 75 les 100 liv.

CHANVRE—Pas de vente. Le Dew Rotted vaut $95 @ $100 le tonneau.

SACS EN PITRE—La demande est limitée, mais les prix sont les mêmes, 8 3/4 @ 9 cts pour les sacs en balles et en paquets.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—Cet article est plat, les ventes se font par petits lots de 13 @ 14 cts la yarde et 6 1/2 @ 7 cts la liv. pour la corde.

CHANGE—La demande est peu active. Nous cotons:—Sterling, 109 @ 109 1/2 pour cent prime—Francs, 5 f. 12 1/2 @ 5f. 30—Traites sur New-York, à 60 jours, 1/2 @ 1 pour cent d'escompte—Traites à vue, 1/4 @ 1/2 pour cent de prime.

FRET—Le fret s'est légèrement amélioré depuis notre dernière revue. Nous remarquons deux navires pour Liverpool @ 5/8 d. pour le coton; 17 s. pour le tabac et un autre à 7/32 d. et 20 s. Deux navires ont été frétés pour la Méditerranée à des conditions non publiques. Le cabotage n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire North Atlantic, Cook, pr Liverpool.
Amelia, Jordan, pr Marseille.
Edinburg, Taylor, pr Liverpool.
Dirigo, Jones, pr Boston.
Peter Marsh, Sampson, pr Boston.
Brick Principe, Gilchrist, pr Philadelphie.
Raymond, Rebecco, pr Cette.
Goelette Alice, Miner, pr Pensacola.
Nile, Snyder, pr Chagres.
Monterey, Foure, pr Pensacola.

—ARRIVÉS.—

Pas d'arrivage de mer.

—STEAMERS.—

Natchez No 2, Leathers, de Vicksburg.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 31 mai—Arrivée, barque Marmora, Duncan, de la Nlle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
America, pour New-York, ...le 25 Mai
[D'AMERIQUE.]
America de New-York, ...le 19 Juin

PAVILLON CHINOIS, *A Mandeville.*

☞ L'ouverture de cet établissement, fondé par M. J. F. BERCIER, un des négociants le plus entreprenants de notre ville, aura lieu dimanche, 9 juin, à midi. La recette de cette journée est destinée à la société des orphelins catholiques. Les personnes charitables ne peuvent manquer de saisir cette occasion pour rendre la journée profitable aux pauvres orphelins.

Afin de faciliter les moyens de transport, le beau steamer Jenny Lind ne partira samedi soir, qu'après l'arrivée des chars de 4 heures.

J. LEVOIS, No 47, rue Chartres.

☞ Le soussigné appelle l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur la vente des marchandises de leur magasin, qui doit avoir lieu le 13 du courant par le ministère de M. J. B. Blache, encanteur.
8jn—5 J. LEVOIS.

BUREAU DU Dr. J. C. LANDREAUX. *Passage de la Bourse, No 18,* Entre St Louis et Conti.
☞ Consultations de midi à 3 heures. 22mai—1m

BUREAU DU Dr. Charles DELERY, *Passage de la Bourse.* Entre St-Louis et Conti.
Consultation—de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2. 8jn—30f

VIRGILIO BIANCHI, *Professeur de Chant et de Piano,* No. 6, rue Baronne.
M. V. BIANCHI, professeur de Piano et de Chant, informe le public qu'il vient de se fixer en ville d'une manière permanente. Sa longue habitude de l'enseignement musical et la supériorité de sa méthode de chant, lui permettent d'offrir aux amateurs et aux élèves qui voudraient prendre de ses leçons, toutes les garanties désirables.
8 juin—au 15 juil.

AVIS—Le soussigné ayant été renommé notaire public pour la ville et la paroisse d'Orléans, continuera ses affaires à son ancien bureau No 83, rue Royale. THEO. GUYOL. 1jn—30f

DUNTZEN & IKEN, Encoignure des rues Royale et Conti.
ONT reçu dernièrement par différens navires d'Europe et de New-York, un grand assortiment des articles suivants:—
Jambons de Westphalie.
Fromage tête de Maure.
Harengs de Hollande.
Anchois en saumure.
Saucissons de Brunswick.
Fromage vert; lamproya.
Gingembre de Canton.
Curaçao extra superfin.
Anisette et Marasquin do
Liqueurs assorties.
Ce qu'ils recommandent, à vendre avec un grand choix de groceries fines. 8 jn

NOUS soussignés, mus par un sentiment de reconnaissance et d'humanité, recommandons au public le remède cathartique et le Liniment du Doct. John Hill pour les affections goutteuses et rhumatismales, que ces spécifiques combattent et guérissent avec une promptitude réellement étonnante. Les cas les plus chroniques ont cédé à ce remède en peu de temps. Nous engageons les personnes qui souffrent de ces maladies à recourir aux remèdes ci-dessus dont nous pouvons constater l'efficacité. Son adresse, rue Poydras, No 129.
Nlle-Orléans, 4 juin 1850.
JULES DAUNOY, J. BAUDUC, F. J. BAUDUC, MARTIN FEENY, P. H. DAUNOY, JAMES PURCH. 7 juin—30f

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville. 7 mai ☞

EN débarquement du navire Ely Whitney, de Bordeaux.
25 quarts de pipes eau de vie et 10 barils du Pinet, Castillon & Co.
15 demi pipes eau de vie, Washington Morton, de Bordeaux.
150 barriques vin rouge.
40 do do blanc Haut Sauterne.
163 demi do do do
400 caisses vin rouge.
4 malles bouchons.
3 caisses cire rouge, jaune, et verte.
1 caisse étiquettes.
THOMAS PINET & Co. 7 juin 123 rue Royale.

NAVIRE Oscar, de Bordeaux—40 demi pipes cognac Mre Castillon 1825, à vendre par THOMAS PINET & Co. bouchons, &c. 7 juin 123, rue Royale.

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux, arrivé [illegible]
12 barriques vin rouge Queries 1846.
8 demi do vin blanc [illegible] 1846.
40 barriques vin rouge [illegible].
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 7jn 17 et 19 St-Louis.

EN débarquement du navire Ely Whitney, de Bordeaux:
54 barriques vin rouge,
40 do do St Julien.
422 caisses do do
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 7jn 17 et 19 St-Louis.

P. & E. REILLY & Co., Encoignure Royale et Canal.
ONT l'honneur de prévenir leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir par le navire Devonshire, un assortiment magnifique de marchandises d'été, savoir:
Nanzous, percales, coton, batiste et jaconats blancs, jaconats blancs à raies et carreaux.
Percales frappées et mille raies pour robes.
Mousselines suisses blanches depuis 20 c. jusqu'à $1 50. Toiles de l'Inde pour robes de voyage.
Mérinos pour amazones et robes de bain.
Barèges unis, couleurs pêche et saumon.
Basetti à l'Ecosse français et anglais.
Ombrelles moirées, 25 c. bleu, vert, gris et noir.
Mantelets et dentelle nouveau patron.
Pèlerines do très riches.
Barèges de tous les genres nouveaux, depuis 25 c. &c.
Devant clore ce qui reste, ils ont réduit leur batiste [illegible] imprimées, à 50 c.
15 toiles do do 37 1/2 c.
15 jaconats et organdis nouveaux, 25 c.
10 do ginghams français, 15 c.
Et généralement tous leurs marchandises de saison qui seront vendues aux plus bas prix de la place. 6 juin

MAISON-ROUGE ENTRE LES DEUX MARCHES
MARCHANDISES SECHES.
JOS. N. ROBERT & CO.
LES soussignés favorisés des encouragements continuels qu'ils reçoivent de leurs amis et du public, se trouvent dans la possibilité de pouvoir disposer de leurs marchandises à des prix rivalisant les meilleures maisons des grandes villes du Nord, aussi en reconnaissance ils s'efforcent de maintenir cette confiance en suivant toujours le même système de vendre à très bon marché.
Ils offrent maintenant en vente des indiennes à 6 1/4 cent la yard, jaconats à 10 cents, barèges à 25 cents, mousselines blanches, brochées et à carreaux, coutil, toile du Nord et cotonnade à pantalons, mérinos, alpaca, alepines, bombazines, listados, bretagnes, toile d'Irlande, fil d'épreuve, brin blanc et écru, et une grande variété d'autres articles.
Les personnes qui n'ont pas encore visité le MAGASIN ROUGE sont instamment invitées de venir examiner ce stock de marchandises sèches; en s'informant du prix elles se convaincront qu'il sera de leurs intérêts de nous accorder la préférence.
5 juin JOS. N. ROBERT & CO.

A. BLACHE, ENCANTEUR, *No 39, rue Vieille Levée.*
Seul agent des marques suivantes:
Eau de vie marque du Steamboat
Genièvre do Steamboat,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de la Louisiane,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1 an

Magasin de chaudronnerie.
J. B. DUCRET rue St-Louis, No 14, entre Chartres et Levée.
INFORME MM. les confiseurs, restaurateurs et les personnes qui tiennent hôtel; qu'ils trouveront constamment chez lui tous les articles nécessaires à leurs professions, tels que bassines, casseroles, moules, &c. On trouvera également baignoires en cuivre et appareils pour chauffer l'eau dans l'espace de 15 à 20 minutes. Ces appareils prennent peu de place et sont très économiques pour le combustible—Tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai. 6juin—3m

A LOUER.—Un magasin à 2 étages, situé encoignure St-Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Les conditions seront avantageuses. S'adresser à J. B. Ducret, rue St-Louis, ou à M. Voisin, rue Ste-Anne, encoignure Dauphine. 6juin—3m

ON demande dans un pensionnat de Demoiselles, en ville, une dame ou demoiselle française capable d'enseigner sa langue et les éléments d'arithmétique.
S'adresser à Mme Monrose, rue Dauphine, No 75, entre Bienville et Conti. 6 juin ☞

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.
UNE PHARMACIE bien achalandée, située encoignure Ste Claude et Bayou. S'adresser sur les lieux. 15mai—1m

Marchandises pour le marché Mexicain.
150 balles Manta Lawrance.
90 do do Nelson.
150 Bayetas et flanelles imprimées, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 5juin 19, rue Conti.

M. ALEXANDRE FOURNIER, jne, de l'Alabama, vient d'être associé à la maison de commerce VALETON & CO. La raison sociale reste la même que par le passé.
O. VALETON & CO, 4jn 25, Tchoupitoulas.

TAMARINS FRAIS—100 barils, en déchargement du brick Fernand et à vendre à bas prix par O. VALETON & CO, 4jn 25, Tchoupitoulas.

ON a besoin de louer ou acheter un nègre de 20 à 25 ans pour le service d'un magasin; il faut qu'il parle français, qu'il connaisse la ville et qu'il offre de bonnes recommandations. S'adresser chez LOREILHE & CO, 4 juin Enc. Royale et Douane.

VINS ET EAU DE VIE—280 barriques vin rouge bonne qualité, diverses marques, 80 barils vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, 5 demi et 16 quarts pipes Cognac A. Martell, 100 caisses vin rouge, en débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 4 juin—6 98, rue St Louis.

EN débarquement du navire Oscar, capitaine Labory, de Bordeaux—
16 barriques vin rouge de Juyac 1846.
40 do do do Quinsac 1848.
30 barils vin blanc.
30 c. vins Lamoire Margaux 1841, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 4 juin 27, rue St. Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux—411 1/4 pipes eau de vie de Bordeaux. N. [illegible], 13 Toulouse.

REÇU par le navire [illegible]
[illegible]

AVIS OFFICIEL.

Conseil de la Municipalité No 1, Nlle-Orléans, 6 juin 1850.

CONFORMEMENT à la section 6 d'un acte intitulé "Acte relatif à la ville de la Nlle-Orléans," approuvé le 18 mars 1850, ordonnant la publication d'un budget faisant voir les différentes dépenses que doit encourir cette municipalité, avant que le montant des taxes nécessaires pour parfaire le déficit soit assessé:—Avis est par les présentes donné aux habitans de la Municipalité No 1 (il continuera à l'être pendant trente jours de suite) que le Conseil se propose de prélever une taxe spéciale pour parfaire le déficit qui se déclarera dans les dépenses courantes de la Municipalité, du 1er mai au 31 décembre 1850.

Conformément aux dispositions de la loi, le tableau suivant des dépenses et recettes est soumis au public.

TABLEAU ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DU 1er MAI AU 31 DECEMBRE 1850.

Recettes.

Droits de levée sur navires	$36,740
" " " bateaux à vapeur	39,850
Droits sur cabarets	25,000
" " marchands et drays	10,000
Taxes sur le capital pour les années 1848 et 1849	10,000
Taxes sur les propriétés foncières et les esclaves	60,000
Remboursement du pavage	10,000
Rente foncière	5,977
Loyer de la geôle de paroisse	3500
Intérêt sur les bons de la Municipalité No 3 (dans le cas de paiement)	2,779
Quotités de la taxe des drays à payer par les Municipalités No 2 et No 3	7,500
Montant à toucher de l'Etat pour le compte des écoles publiques	10,000
Montant à recevoir pour la vente de propriétés faite au mois de décembre dernier	20,000
Excédant des dépenses sur les recettes	89,807 28
	$320,953 28

Dépenses.

Salaires de la garde de ville	$64,815 04
Nettoyage des rues	10,966 64
Réparation du pavage	8,666 64
Eclairage au gaz	16,000 —
" à l'huile	4,152 40
Salaire de M. Communy	3,800 —
Jury de police	8,000 —
Nègres de chaîne	3,333 28
Ecoles publiques	3,333 28
Geôle de police et Maison de Travail	4,400 —
Charités	3,066 64
Compagnies de pompiers	4,000 —
Bureau de Santé	466 64
Commission des collecteurs	5,819 44
Charpentiers, charrettes et travailleurs	20,000 —
Dépenses de bureaux	2,333 28
Dépenses du port, de la levée et autres	50,000 —
Dépenses de la police	1,800 —
Mandats à vue (Cash warrants)	66,000 —
Pavage en blocs de granit carré vis-à-vis de la Place d'Armes	10,000 —
	$320,953 28

Nlle-Orléans, 20 mai 1850.
(Signé) O. DE BUYS, Député Contrôleur.
6 juin—30f

Bureau du Trésorier de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a vingt-cinq mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la législature approuvé le 4 mai 1847 intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans." Que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 29 juin 1850, à midi, heure à laquelle je procèderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente du montant des dits bons et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme ci-dessus.

Les propositions devront porter en suscription "Proposition pour la vente des bons de la première municipalité."

Nlle-Orléans, 1er mai 1850. J. A. DUREL, Trésorier. 3juin—au 29.

C. GODIN, Libraire, Relieur et Papetier, 132, rue de Chartres, 133.
Vient de recevoir un bel assortiment de boîtes de Bureaux.
Atelier de reliures en tout genre.

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ, dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Jeno Cordial du Dr. Larzette est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des nerveux débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les affections, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, foiblesse musculaires, souffrances physiques il est d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les personnes sans enfans.
☞ Attention. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Jadson & Co, New York [illegible].
En vente à la Nouvelle-Orléans, par J. Wright & Co, No 151 rue Chartres, à la Havane, par J. [illegible]. 11mars 6m

Avis au public.
LE comité des finances du Conseil de la municipalité No 2, informe le public que d'après une résolution de ce Conseil il a reçu des pouvoirs de conférer avec les représentants légaux des parties intéressées dans le compromis original relatif à la batture de 1820, et sont par conséquent prêts à faire droit à toutes personnes ayant des réclamations dans cette affaire, suivant un acte de la Législature de l'Etat, passé en mars 1850, et ordonnant un arrangement à l'amiable.
GEO. C. LAWRASON, HENRY RENSHAW, C. D. YANCEY, Comité des Finances. 2 mai—1m

Théodore Dunlion, *Rue Royale, 149.*
A L'HONNEUR d'annoncer aux amateurs de la sellerie fine, qu'il a en magasin un joli assortiment de selles françaises et anglaises, pour homme aussi que pour femmes, avec nouveau modèle, plus, pour enfants de tout âge, avec tous les articles concernant la partie; il a également des harnais français supérieurs, très assortis, en outre il se charge toujours d'établir tout genre de sellerie à ordre. —Le tout à des prix modérés. 2mai—1m

Agence de la Compagnie générale d'Assurance Mutuelle.
—DIVIDENDE.—
LES certificats de Scrips pour un dividende de 16 pour 100 déclaré par cette compagnie sur les primes de l'année dernière sont maintenant prêts à être délivrés au bureau, 45, rue du Camp, on paiera également au même endroit 6 pour 100 d'intérêts dus sur les certificats émis par la compagnie en 1848 et 1849.
CH. BRIGGS & EDW. OGDEN, agents. 17mai—12fet6-3m.

Aux Habitans et Marchands de la Campagne.
ON trouvera constamment à la pharmacie du soussigné, à acheter à des prix très modérés, un assortiment complet de drogues, médicaments, produits chimiques, instruments de chirurgie, etc., parmi lesquels se trouvent les plantes, racines, fleurs et semences les plus rares, les huiles essentielles fines, les clysopompes les plus variés et nouveaux, instruments de dentiste, idem pour poser les ventouses, et idem en gomme élastique bien assortis.
Tout le ci-dessus etc. garanti de première qualité et toujours frais, son stock étant continuellement renouvelé.
A. A. PEYCHAUD, 2d mai 108, Rue Royale.

A PARTIR du 1er juin 1850, la maison de commerce P. J. PAVY & CO, changera son nom commercial en celui de P. J. PAVY, LOBIT & CO. Les associés seront:
P. J. PAVY, P. LOBIT, A B CHARPENTIER. 1erjn—1m

D. H. HOLMES, *114, rue Canal,*
APPELLE l'attention des acheteurs sur son magnifique assortiment de marchandises:
Balzorines et organdis imprimés,
Jaconats et batistes en couleurs,
Mousseline suisse brodée et unies,
Jaconats et batiste blanche,
Toile du Nord et toile de soie,
Coutil blanc et couleur.
AUSSI—Toile d'Irlande, toile à draps, toile de Paris, britannias, platille, brin à moustiquaire, bobinet 13/4, rideaux, mousseline, courtepointe.
Le tout à vendre à des prix réduits.
D. H. HOLMES, rue Canal, 3 juin—12 entre Bourbon et Dauphine.

MATCHES.
LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. GANG, No 158, rue de Chartres. 3jn

Avis aux Propriétaires de Mandeville.
LES personnes ayant des propriétés à Mandeville sont invitées à se présenter chez le secrétaire, de ce jour au 1er juillet prochain, et de payer leurs taxes de l'année courante.
Les propriétés dont les taxes n'auraient pas été payées seront saisies et vendues.
LOUIS COQUILLON, Secrétaire de la corporation de la ville de Mandeville.
Mandeville, 18 mai 1850. 22 mai—j 1er juillet.

Avis aux propriétaires, aux personnes s'absentant de la ville ou résidant hors de l'Etat.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ce jour ouvert un bureau de courtage pour la location des maisons, la collecte des loyers, le renouvellement des assurances, le règlement des taxes, &c., &c.
En un mot, il se met au lieu et place des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il se charge aussi de la vente et de l'achat des propriétés.
Nouvelle-Orléans, 14 mai 1850.
HENRY BEZOU, 14mai—1m No 60, rue Royale au 1er.

Ecriture et Tenue de Livres. 29 rue Chartres.
Classes à l'Académie d'Ecriture de Dolbear, de 9 1/2 à 11 heures du matin et de 4 à 6 heures du soir. Leçons particulières à son domicile, encoignure Magazine et Race, de 7 à 9 heures du matin. Quelques leçons suffisent pour donner une belle écriture.
RUFUS DOLBEAR. 25 fév

$200 de Récompense.
PARTIE marronne de chez le soussigné, hier, à 4 heures de l'après-midi, AIMÉE, quarteronne, âgée de 34 ans, de petite taille, assez bien prise; elle est très blanche, le teint un peu jaune, les yeux gris, de belles dents, de beaux cheveux blonds [illegible]
[illegible]

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS. [illegible] en déchargement des navires [illegible] un assortiment général de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, etc.
Une attention toute particulière sera apportée aux ordres pour les plantations. [illegible] chapeaux de laine, [illegible]
8 juin [illegible]

$50 piastres de récompense.
Parti marron de chez le soussigné, l'esclave MORRIS, âgé d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 4 pouces. Il est bien connu en ville comme calfat et blanchisseur de murailles, il en a été lui-même depuis dix ans et se fit passer pour libre; il a aussi été employé aux courses et sur le Lac.
AUSSI—La négresse AIMÉE, âgée d'environ 30 ans, taille de 5 pieds, parlant anglais et français; elle a la voix forte et elle est [illegible] connue comme marchande [illegible].
$25 seront payés pour l'arrestation de chacun des esclaves ci-dessus ou pour toutes informations qui les feraient retrouver par leur propriétaire.
ROBERT MURPHY, 8 juin—10 68 Vieille Levée.

10 piastres de Récompense.
PARTI marrone de chez M. P. Soniat, paroisse St-Charles, la négresse ROSE, âgée d'environ 26 ans, taille petite, peau très noire, bègue, grande et laide. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ladite esclave dans une des geôles de la Nouvelle-Orléans. On poursuivra avec toute la rigueur de la loi la personne qui lui donnera asile.
8 juin P. SONIAT.

☞ Le navire ELI WHITNEY, [illegible] de Bordeaux, est en déchargement vis à vis [illegible] des Ursulines. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires.
G. M. LUGAN, 4juin—6 30, Bienville.

☞ Le navire français l'OSCAR, capitaine Labory, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis de la rue du Quartier. Les consignataires des marchandises à bord de ce navire sont priés de faire leur entrée en douane dans le cours du jour, et de cet avis, autrement leurs marchandises seront envoyées à leurs frais dans les magasins publics.
V. & E. MAIGNAN, 5 juin 85 et 87, St-Louis.

Magasin à Louer.
A LOUER le magasin maintenant occupé par M. G. Wheeler, No 30, rue de la Douane entre Chartres et Levée. Possession donnée [illegible] de juillet. 6juin

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Avant dernière soirée de Monsieur MACALLISTER.

Samedi soir, 8 juin 1850.

Grande expérience du sac coupé. L'opération aura lieu sur un spectateur de bonne volonté,—le coffre fort de la Californie, &c., &c.

Prix d'entrée—Parquet, Loges, Galeries, $1. Amphithéâtre et parterre 50 cents, Troisièmes 25 cents.

AVIS—Le public est prié d'observer que pour retenir des loges, il n'est pas nécessaire de prendre la loge entière.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 11 juin 1850.

Représentation extraordinaire d'artistes et d'amateurs.

BENEFICE DE MADAME GALINIER.

Seconde représentation de FRANCE ET ESPAGNE ou LA LOUISIANE EN 1768 & 1769, Drame en 4 actes, de L. Placide Canonge.

LE PAUVRE JACQUES, Comédie vaudeville en un acte, de MM. Cogniard frères.

☞ Le spectacle commencera à 7 heures.

Variétés de Placide.

Samedi soir, 8 juin 1850.

Le spectacle commencera par la farce THE SPECTRE BRIDEGROOM, Suivie de la petite pièce burlesque, en un acte, AN ALARMING SACRIFICE. Le tout sera terminé par le ballet opéra LA BAYADERE.

Prix d'entrée—Loges, premier et second cercle et parquet 75 cents, troisièmes pour les personnes de couleur 50 cents, galerie 25 cents.

Association Charitable des Pompiers.

GRAND CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL, qui sera donné à la salle du Bal St-Louis MERCREDI SOIR, 12 JUIN,

Au bénéfice de JAMES KENT, pompier estropié.

☞ A cette occasion, les dames et messieurs dont les noms suivent, ont volontairement offert leurs services:

L'ORCHESTRE DES AMATEURS, de l'Association Historique de la Louisiane.
MADAME HOWARD, du Théâtre des Variétés de Placide, avec consentement de M. R. W. Blake.
M. L. CARRIERE, du Conservatoire National de Paris, et première flûte du Théâtre d'Orléans.
M. CHASSAIGNAC, M. NORRES et autres.

PROGRAMME — Première Partie.

1—Ouverture de Jocko, Lindpainter, par les Amateurs de l'Association Historique.
2—Fantaisies et Variations sur la flûte, tirées de l'opéra de Cenerentola, exécutées par M. L. Carrière.
3—Bolero, "Muletier de Castille" chanté par M. E. Chassaignac.
4—Un morceau de chant par Mme ***
5—Air varié de De Beriot, pour le violon, exécuté par un amateur de l'Association Historique.
6—Ballade "Old Arm Chair" chantée par Mme Howard.

Seconde Partie.

1—Ouverture de Zampa, d'Herold, par les Amateurs de l'Association Historique.
2—Le Chevrier du Val d'Andorre, chanté par M. E. Chassaignac.
3—"Invitation to the Ball" de l'opéra de Gustave III chantée par Mme Howard.
4—"The Last Rose of Summer" fantaisie avec variations et finale sur la flûte, à la demande, exécutée par M. L. Carrière.
5—Un morceau de chant par Mme ***
6—Des morceaux de choix de l'opéra de Belisario, arrangés expressément par M. Meyer, pour l'Association Historique.

☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures et le concert commencera à 8 heures.

Billets—50 cents, qu'on pourra obtenir des membres du comité, et aux dépôts habituels.
J. N. MARKS, 79, rue Tchoupitoulas.
E. L. BERCIER, 16 rue Poydras.
E. M. MCALPIN, 20, rue Commune.
J. P. BARNETT, 14, rue Hôpital.
J. P. HIGGINS, 4, rue Camp.
JONH SPENCER, 45, rue St Thomas.
8juin—4

VALSE DE TIVOLI, PAR R. ROLLING.
LE succès que vient d'obtenir cette valse au jardin de Tivoli, a engagé le compositeur à la publier.
La Valse de Tivoli est en vente chez les principaux marchands de musique. 4 juin—6t

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN, PREVIENT ses clients qu'il donnera ses consultations de huit à neuf heures A. M. et de une à trois heures P. M. à son cabinet rue des Remparts, 79. 1erav—2m

P. CHARLES CUVELLIER, AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC.
8 mai *Bureau, No. 174, rue Royale.*

SAMUEL ROYER DAVIS, successeur de HORATIO DAVIS, Notaire Public, rue St-Charles, Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN, DAVID C. LABATT.
24 juil—1a 22 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

D. HORNIO Jr.
Marchand Commissionnaire et Importeur de Cigares, Tabac et Café de la Havane,
8 avril Rue Gravier, No 34.

V. TARDÉ, Courtier.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
185 rue Conti entre Bourgogne et Rempart. 12mars—1erjuil

PAR acte passé devant M. [illegible], notaire public en cette ville, M. CHARLES DANNA PLES est chargé de ma procuration pendant mon absence.
Nlle-Orléans, 3 juin 1850.
J. N. [illegible], 5jn— rue Dumaine, No 32.

CONSERVES ALIMENTAIRES de St Louis—Les soussignés dépositaires des conserves de MM. Lengler & Co, de St Louis, préviennent MM. les capitaines de navires et agents, ainsi que les marchands, &c., qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet de soupes, pâtés, viandes, saucissons, &c., qu'ils vendront aux prix de la manufacture.
A. COUTIN & RANSON, 25 mars—1m 13, Bienville.

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDI ET JACONATS FRANCAIS.
M. R. HAGGERTY & Bro.
No 56, rue du Canal.
SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:
Organdis et balzorines imprimées, riches, réduit de 50 à 30 cents.
Les plus belles qualités de jaconats français réduits de 37 1/2 cents à 25 cents.
Nous offrons également les marchandises ci-après, qui viennent d'arriver, à des prix considérablement réduits.
BAS DE COTON ANGLAIS.
500 douzaines bas de coton, faits à Londres, pour dames et demoiselles.
600 douzaines chaussettes anglaises, pour hommes et garçons;
Toile à chemises, d'Irlande, toile à traversins, toile à draps 6/4, 8/4, 10/4 et 12/4; Platilles, Bretagne Creas, Morlaix, Toile de Paris, Damassés, Diapres, toile à table, serviettes, linges de table, rideaux en mousseline et dentelles, brin à moustiquaire, bobinet 10/4, mousseline brochée et unie.
Le plus vaste assortiment de Barèges, Tissue, Grenadines, Albarines et autres articles pour habillements de dames, le tout des derniers goûts et ce qu'il y a de mieux assorti en ville. 1av. ☞ ms

LIQUIDATION.
LA société existant sous la raison de commerce Tiblier frères, devant être dissoute à la fin d'août prochain, les soussignés préviennent les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront leur stock de marchandises à 25 pour cent au dessous du prix coûtant, se composant d'un grand assortiment de marchandises françaises très convenables pour la saison. Choisies et importées par un de ces messieurs venant d'arriver de France. Les dames sont instamment priées de venir les visiter convaincues qu'elles y trouveront leur avantage.
TIBLIER FRERES, Encoignure Dumaine et Condé et encoignure Camp et Julie.
P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.

M. C. Tiblier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires offre à vendre les marchandises de son magasin avec la même réduction que celle désignée ci dessus.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850. 7 mai—4m

Marchandises sèches—Marchandises sèches.
THOMAS BRADY, 22, Chartres.
A dater du 3 juin, cette maison offre à vendre tout le stock de marchandises sèches de fantaisie maintenant en magasin, à un prix tellement réduit que l'écoulement ne peut tarder à s'opérer. Cette mesure a été adoptée afin de disposer le magasin à recevoir les commandes considérables de marchandises d'automne qui viennent d'être faites au Nord.
Mousselines, barèges et tissus, châles, écharpes et mantilles, gants, bas et rubans.
Dentelles, voiles &c. ainsi qu'un grand nombre d'articles divers qui sont offerts à 20 pour cent au-dessous des prix habituels.
THOMAS BRADY, 3 juin—30f 22, rue Chartres.

Hotel Français et Espagnol
37, Broadway—New-York, 37.
MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas, qui se trouve considérablement agrandi par la bâtisse qui est vaste et commode et qui peut offrir de jolis appartements pour les familles.
Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

Californie—Californie.
LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités telles que poteaux, planches, lattes et bardeaux pour les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux.
DE POUILLY & GAGNET, Vieux Bassin ou au moulin Promenade Carondelet.

MAGASIN [illegible] EN GROS [illegible]
C. [illegible] & Co.
[illegible]